



La Défense, le 11 octobre 2013

MESSAGE 2013-36

Baisse de l'ISSP des élèves policiers : Les voies de la résistance

Le SCPN a fait connaître dès le 27 septembre 2013, date de présentation par le Ministre de l'Intérieur aux organisations représentatives des personnels du projet de budget 2014 pour la Police Nationale, **son opposition à la mesure de baisse substantielle du taux de l'ISSP** des élèves des trois corps actifs de la Police Nationale, ainsi que des gendarmes, entrant en école à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le SCPN considère que cette annonce, au-delà de sa réelle répercussion financière, est une mesure à haute portée symbolique et qu'elle est exigée par Bercy sans que le travail de fond de recherches des gâchis budgétaires n'ait été mené à son terme au sein de l'institution policière et du Ministère de l'Intérieur, notamment dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique et des recherches de mutualisation entre PN et GN.

Le SCPN considère également que les efforts consentis ces derniers mois par la Police Nationale, lui ont permis de faire la démonstration de sa capacité à entendre les attentes de la population au service de laquelle elle se trouve. Une mesure vexatoire de baisse de rémunération est d'autant plus illisible qu'elle intervient à un moment où les policiers de tous corps et de tous grades attendent une clarification nette des missions qui leur sont confiées, et ce alors même que la menace pèse d'un transfert de charges sur fond de réforme pénale.

Le SCPN poursuivra sa mobilisation auprès des membres du Gouvernement comme auprès du Parlement pour obtenir la suppression de ce projet, notamment par la voie d'un amendement mettant fin à cette proposition absurde.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale a fait connaître dès le vendredi 27 septembre 2013 son opposition à la baisse de l'ISSP pour les élèves de tous les Corps actifs de la Police Nationale, qui porte en elle le germe de remises en cause inacceptables :

- Parce qu'il s'agit de la **1^{ère} loi de finance qui prévoit de faire baisser la rémunération des policiers**, alors que les **menaces liées à l'insécurité** n'ont jamais été aussi fortes et que sa portée prend un tour vexatoire à un moment où les messages sont nombreux pour condamner les policiers "privilégiés" en matière de rémunération. Sans oublier que la tombée de ce "tabou" ouvre la voie à d'autres baisses de rémunération. Le salaire des policiers n'est pas la variable d'ajustement des économies de l'Etat.
- Parce que cette mesure renvoie l'idée que **la ressource humaine n'est pas la priorité de la Fonction Publique, notamment sur des missions régaliennes de l'Etat**. La mesure aboutit par ailleurs à infliger une double peine **aux personnels** : non seulement leurs conditions de travail et leur quotidien se dégradent depuis des années, mais à cela vient désormais s'ajouter la dégradation de leurs conditions de vie. Qui plus est, la réduction de salaire **touchera les plus jeunes fonctionnaires de police**, à l'époque de leur vie où leurs ressources sont les moindres et la transformation de leur mode de vie la plus importante.

- Parce que cette période de scolarité, présentée comme ne comportant pas de "risques professionnels", est pourtant une **phase contenant des stages**. Et les braqueurs comme les auteurs de violences urbaines ne font guère d'efforts pour distinguer les élèves policiers de leurs collègues titulaires quand ils pointent leur arme pour protéger leur fuite ou lancent des projectiles sur les véhicules de police...
- Parce qu'enfin, cette décision imposée par BERCY ne repose pas sur un travail de fond de recherches des gâchis budgétaires : la Modernisation de l'Action Publique n'a absolument pas porté tous ses fruits, ni épuisé tous les ressorts de l'augmentation des moyens. Des marges d'économie au sein de notre Institution comme la recherche de ressources tirées de mutualisations avec d'autres organisations aux contours proches (et au sein du même périmètre ministériel) doivent être poursuivies. Il est grand temps de chasser toutes les tentations de doublons, qui ne servent que les égos ou les volontés d'existence d'une force et non l'intérêt général. Les policiers ne peuvent accepter de supporter le prix de ces résistances et de l'incapacité de l'Etat d'y mettre fin.

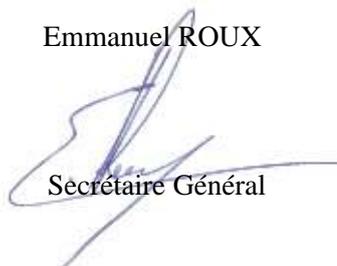
Après l'avoir exposée au Ministre de l'Intérieur, c'est également en ces termes que nous avons défendu la position des commissaires de police lors d'une table ronde réunissant les syndicats de police le 9 octobre devant Monsieur Jean-Pierre BLAZY, rapporteur pour avis des crédits de sécurité pour 2014 de la Commission des lois à l'Assemblée Nationale.

Le SCPN, en cette instance, a par ailleurs rappelé que la Police Nationale, dans un contexte de demande sociale de sécurité sans cesse plus exigeante, a fait la démonstration de sa capacité à se soumettre et à s'adapter aux attentes de la population. Dans ce cadre, des policiers de tous grades s'engagent pour défendre notre modèle de société souvent au prix de leur propre sécurité, physique ou juridique. S'ils admettent ce que certains appellent communément "les risques du métier", ils ne peuvent supporter que cette société qu'ils défendent, ne les protège pas, ne les reconnaisse pas. En filigrane se dessine ainsi la nature même du contrat social confié par la Nation (et ses représentants) à ses forces de police.

Sensible à l'ensemble de ces arguments, Monsieur Jean-Pierre BLAZY s'est montré très attentif, évoquant même l'hypothèse d'un dépôt d'amendement lors des discussions dans l'hémicycle.

Le SCPN poursuivra sa mobilisation sur ce sujet à haute portée symbolique, et reste à votre disposition et votre écoute pour toute remarque ou suggestion sur cette question.

Emmanuel ROUX



Secrétaire Général

Céline BERTHON



Secrétaire Général adjoint